

GUIDE

Mutualiste

2020 2021

La Mutuelle
qui prend soin
de vous !



www.mutuellemcrn.fr

ÉDITO « La santé, c'est la priorité »

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la santé de la population reste évidemment prioritaire. Et, plus que jamais, notre système de protection sociale demeure le meilleur garant de cette santé définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « un état complet de bien-être physique, mental et social ».

La santé est, sur le papier, un droit pour tous sans aucune distinction de race, de sexe, de conditions sociales et physiques ou encore d'âge. Dans les faits, nous sommes inégaux face à l'accès aux soins et à la santé. C'est pour cette raison qu'il nous faut aller plus loin et la considérer comme **un bien commun essentiel**. Ainsi, elle doit devenir une priorité des dépenses publiques.

Avant la crise, et depuis plusieurs dizaines d'années, les gouvernements successifs ont tout fait pour que le système de santé s'appauvrisse au nom des coûts, de la rigueur budgétaire. Avec le risque, finalement, de la considérer comme une marchandise et en ne regardant que les dépenses, la gestion des stocks au minimum, la diminution des personnels et de son financement.

Les décisions politiques de remboursements des médicaments et de certains soins accentuent cet appauvrissement. Le niveau des taxes, représentant environ deux mois de cotisations, impacte les cotisations et les prestations versées.

La MCRN s'oppose fermement à la marchandisation de la santé. Elle défend depuis 40 ans une santé et une sécurité sociale de haut niveau; cela en toute égalité sociale pour tous. Notre mutuelle refuse toute stigmatisation, applique la solidarité intergénérationnelle et réduit les différenciations d'âge.

Une mutuelle doit répondre aux besoins de ses adhérents. Mais pas seulement avec le paiement des prestations en contrepartie d'une cotisation. La proximité et la prévention sont aussi des réponses aux attentes des mutualistes.

La MCRN est attachée à tous ces critères qui font la différence entre une vraie mutuelle et les assurances qui recherchent toujours une meilleure rentabilité.

Notre mutuelle a du, souvent par obligations juridiques, s'adapter et ainsi évoluer. Ces dernières années les cotisations ont augmenté assez fortement pour pouvoir y répondre et assurer l'avenir de la MCRN.

En effet notre continuel développement engendre encore plus d'obligations dès cette année. Nous y répondrons en toute responsabilité envers nos adhérents. En tant que président de la MCRN, j'affirme que notre mutuelle militante reste attachée à la défense de ses valeurs, tout en gardant une indépendance de gouvernance. **Pour la MCRN la solidarité n'est pas juste un mot de communication.**

En tant que président j'aspire que dans les mois et les années à venir un nouveau mode social garantisse un accès aux soins pour tous en toute égalité avec une Sécurité Sociale renforcée sans pression financière.

Joël Vignaud
Président de la MCRN

SOMMAIRE

DES DÉBATS ET DES ACTES PAGES 3 - 4

La MCRN, une vraie mutuelle solidaire accessible à tous.

MUTUELLE ACTIVE PAGE 5-6

Focus sur les nouveaux contrats individuels de la MCRN et sur le Rac O. Le développement affiche le sourire et la mutuelle joue la carte de la proximité.

RÉSEAU SANTÉ PAGE 7

Un centre de santé dentaire au service de tous

PRÉVENTION PAGES 8-9

Forum & Débat « Et si la Sécu disparaissait ? » Dépassements d'honoraires, mode d'emploi.

ACCUEIL ET PARTENARIATS PAGE 10

Coup de projecteur sur les partenaires associatifs ou de l'économie sociale et solidaire.

VIE MUTUALISTE PAGE 11

Et si vous deveniez délégué(e) de la MCRN ?

+ CAHIER « SPÉCIAL COVID-19 »

Mise en page : Aurélie Dève | Rédaction : Stéphane Messier
Parution : juin 2020

LA MCRN, UNE VRAIE MUTUELLE SOLIDAIRE, ACCESSIBLE À TOUS

La Mutuelle MCRN affiche toujours la même ambition : celle de protéger au mieux la santé de ses adhérents. Tout en défendant au quotidien des valeurs de solidarité. Elle reste aussi très attachée à son indépendance, gage notamment de proximité avec les mutualistes.

Et cela lui réussit plutôt bien ! Chaque année, la mutuelle gagne un peu plus de terrain et protège d'avantage de personnes. Avec une accélération franche en 2018 (+ 7 %) et 2019 (+ 8 %). C'est un fait incontestable, la MCRN attire à elle des centaines de nouveaux adhérents. Et s'ils viennent d'horizons divers, ils ont en commun d'être à la recherche d'une complémentaire santé de qualité, jouant vraiment la carte de la proximité. Une belle performance dans un environnement où les mutuelles sont plutôt malmenées !

Près de 11 000 personnes protégées

Si la MCRN tire si bien son épingle du jeu dans un marché hyper-concurrentiel, c'est d'abord parce qu'elle a acquis une certaine notoriété. Elle est aujourd'hui bien identifiée comme une mutuelle dynamique et ouverte, sérieuse et efficace. Et ne dédaignant aucun des terrains de développement ! Cheminots, agents hospitaliers ou territoriaux, TNS, retraités... la mutuelle a vraiment une solution en complémentaire santé pour tous. Une

approche « payante » puisque la mutuelle protège 10 763 personnes (au 1er janvier 2020).

La MCRN est également perçue comme « militante » : elle défend par exemple l'idée de davantage de moyens pour l'Hôpital Public. Elle est également présente sur le terrain des idées : le dernier Forum & Débat qu'elle a organisé en novembre 2019 sur l'avenir de la Sécurité Sociale en est un exemple. Bref, la mutuelle est un « acteur » régional de la santé avec qui il faut désormais compter.

EFFECTIF DE LA POPULATION COUVERTE AU 1^{er} JANVIER 2020

10763 personnes protégées

+ 789 personnes protégées par rapport à 2019



FOCUS SUR LES NOUVEAUX CONTRATS INDIVIDUELS DE LA MCRN

La mise en place de la réforme du « 100% Santé », ou « RAC-0 », ainsi que la pénurie de praticiens exerçant en secteur 1 dans certains territoires ont incité la mutuelle à renouveler son offre en matière de contrats individuels. Depuis le 1er janvier 2020, ce n'est plus 1 mais 3 principaux contrats individuels (MCRN 1, 2 et 3) que la mutuelle vous propose. Une évolution importante et justifiée.

MCRN 1

Ce contrat s'adresse à ceux qui ont de faibles ressources, sans pour autant être bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire. Cette garantie donne accès aux avancées du « RAC-0 » et à tous les services de la mutuelle. Le contrat **MCRN 1** permet de se soigner correctement avec des cotisations réduites.

L'avis de la mutuelle : ce contrat favorise l'accès aux soins du plus grand nombre avec des cotisations accessibles.

MCRN 2

Ce contrat intègre bien sûr les mesures du « RAC-0 » mais va au-delà. Il reprend en fait le niveau des prestations du contrat « historique » de la mutuelle. **MCRN 2** s'adresse à celles et ceux qui souhaitent des prestations de qualité pour un tarif maîtrisé.

L'avis de la mutuelle : bien équilibré entre prestations et cotisations, ce contrat est plébiscité par une grande majorité d'adhérents.

MCRN 3

Ce contrat reprend les prestations du contrat MCRN 2, tout en présentant la particularité de prendre en charge une partie des dépassements d'honoraires des praticiens. **MCRN 3** s'adresse à ceux qui, face à la pénurie de médecins exerçant en secteur 1, n'ont d'autres choix que de consulter des praticiens de secteur 2.

L'avis de la mutuelle : Ce contrat répond à une demande d'une partie de nos adhérents qui résident dans des villes ou campagnes où les praticiens pratiquent les dépassements d'honoraires.

Tous les contrats individuels et collectifs proposés par la Mutuelle MCRN sont responsables et solidaires (voir lexique page 11).

Concernant l'optique et le dentaire, encore faut-il préciser que tous les équipements ou les soins prothétiques par exemple ne sont pas concernés. Les professionnels de santé (opticiens, chirurgiens dentistes) doivent vous indiquer si les équipements ou soins qu'ils vous proposent rentrent dans le « panier 100% Santé ». On est donc très loin de l'idée de « 100 % santé » abusivement proclamée par le gouvernement.

Des paniers d'équipements et de soins

En optique, si vous souhaitez ne rien déboursier, il vous faudra choisir parmi un ensemble de montures et de verres dits de la classe A. En dentaire, la pose de certaines couronnes entrent par exemple dans le dispositif. Ce n'est pas le cas en revanche de l'orthodontie. Dans tous les cas, le professionnel de santé concerné devra vous expliquer ce qui rentre dans le RAC 0 et ce qui en est exclu. Bien entendu, libre à vous de

La mutuelle MCRN propose également des contrats (gamme **Energie Commune**) à destination des collectivités (communes ou communautés de communes) souhaitant mettre en place des mutuelles dites « communales ». La mutuelle a aussi une gamme de contrats répondant aux besoins des **Agents Hospitaliers**. Enfin, en partenariat avec le groupe Solimut, la mutuelle peut proposer des **contrats collectifs en entreprises**.

choisir des « équipements » qui sortent du RAC 0 et donc génèrent un reste à charge.

Le coût du RAC-0

Comme on peut s'en douter, cette réforme aura un coût. En très grande partie assumé par les mutuelles et les organismes complémentaires. Avec des répercussions sur les cotisations qui sont déjà très fortement taxées. Encore une réforme financée principalement par les mutuelles et les mutualistes eux-mêmes ! ■

LE RAC 0, C'EST QUOI ?



Qui est concerné ?

Tous les assurés sociaux qui ont souscrit un contrat individuel ou collectif dit « responsable ». Comme ceux proposés par la MCRN ! En clair, si vous êtes adhérent de la mutuelle, ou en passe de l'être, vous pourrez bénéficier de la réforme. En revanche, sont exclus du RAC-0 les plus de 3 millions de personnes en France qui n'ont aucune couverture santé complémentaire.

Reste à charge zéro, oui mais pour quoi ?

Le RAC 0 ne concerne que l'optique, le dentaire et, à terme, les aides auditives. Les frais d'hospitalisation, qui génèrent pourtant des restes à charge importants, ne sont pas concernés. Même chose pour les dépassements d'honoraires.

préparons au passage à Solvabilité 2, a précisé Joël Vignaud lors des assemblées générales en juin et novembre 2019. »

Pour simplifier, disons que cette étape obligée, fruit du succès et du développement du chiffre d'affaires de la mutuelle, va s'accompagner de nouvelles contraintes budgétaires ou liées à sa gouvernance. Pour réussir, la MCRN a pris la décision depuis 2015 de se rapprocher du Groupe Solimut, un ensemble de 11 mutuelles, toutes adhérentes de la Fédération des Mutuelles de France (FMF). Cette décision lui permet de rester indépendante tout en bénéficiant de la mise en commun de moyens et l'expertise du groupe dans le domaine des contrats collectifs.

Impliquée dans la vie de son territoire, la mutuelle a mis en place de nouveaux outils de développement et de communication. Site internet enrichi régulièrement en informations et accessible sur smartphone, tablette et ordinateur, application, page Facebook...autant d'outils à découvrir et à partager autour de vous. ■

Si la MCRN est en bonne santé, c'est aussi parce qu'elle est en mouvement, sachant s'adapter et se renouveler. Ainsi, la mutuelle a pris à bras le corps la « réforme » du RAC-0 ou « 100 % Santé » (voir page 5) mise en place au 1er janvier 2020. « *Nous avons dû faire évoluer nos contrats individuels*, explique le Président Joël Vignaud. *Nous n'avions pas le choix. Ils sont désormais au nombre de trois. Nous les avons intitulés MCRN 1, 2 et 3 : ils répondent à des besoins différents que nous avons clairement identifiés.* »

RÉPARTITION DES PERSONNES PROTÉGÉES EN FONCTION DES CONTRATS



Individuels
régime général

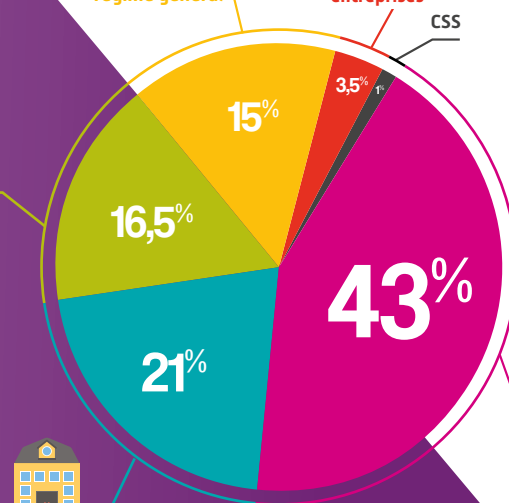


Individuels
entreprises

CSS



Cheminots
actifs



Individuels
communes



Cheminots
retraités

Toujours de la solidarité

La solidarité fait toujours partie de l'ADN de la mutuelle. Rien d'étonnant donc au fait que la MCRN soit devenue une des mutuelles référentes nationalement pour le nouveau dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) opérationnel depuis le 1er novembre 2019. Rappelons que la CSS s'adresse aux personnes à faibles revenus et regroupe désormais la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et l'Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS).

Pour répondre aux nombreux défis qui l'attendent, et aussi réfléchir à son avenir, la MCRN s'est structurée en interne. « *Nous nous*

La Mutuelle MCRN se développe activement et sur de nombreux terrains. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: + 7% de personnes protégées en 2018, + 8 % en 2019 ! Une jolie performance alors que la concurrence est rude.

Chefminots, salariés du régime général, agents territoriaux ou hospitaliers, travailleurs non salariés (TNS), retraités... La mutuelle se positionne sur tous les terrains et propose des contrats adaptés à tous les profils. La MCRN a fait également une belle percée du côté des communes et communautés de communes qui ont fait le choix de proposer à leurs habitants un contrat santé. « *La Turballe (Loire-Atlantique) est la dernière mairie en date à nous avoir choisie, se réjouit Aurélie le Couturier, conseillère mutualiste, en charge du développement.* » Une quarantaine de collectivités territoriales des Pays de la Loire font aujourd'hui confiance à la mutuelle et sont en capacité de proposer aux habitants un contrat santé de qualité, accessible à tous. Aurélie assure d'ailleurs des permanences régulières dans chacune des communes

DÉVELOPPEMENT LA MCRN AFFICHE LE SOURIRE !

concernées. Avec, à chaque fois, des rendez-vous à la clé. « *Nous ne sommes pas là pour faire de l'adhésion à tout prix. Ce n'est absolument pas notre démarche indiquée avec conviction Aurélie. C'est bien simple, je demande systématiquement aux personnes de venir avec les garanties de leur mutuelle afin qu'elles puissent comparer. Nous pointons ensemble les plus et les moins. S'ils ont une bonne couverture santé à un prix correcte, je n'hésite pas à leur dire de la garder !* ». La mutuelle souhaite aussi renforcer son développement en milieu hospitalier avec qui elle partage des valeurs communes. La MCRN est ainsi depuis longtemps aux côtés du personnel qui réclame davantage de moyens humains et financiers. Ce sujet crucial a d'ailleurs été abordé lors du dernier

Forum & Débat organisé en novembre 2019 par la mutuelle (Voir pages 8 et 9). ■

LA PROXIMITÉ, PAR TOUS LES MOYENS !

A la MCRN, la proximité n'est pas un slogan dénué de consistance. C'est un principe fort auquel la mutuelle est très attachée.

Quand vous appelez la mutuelle, aucun risque d'être mis en relation avec une plateforme téléphonique. Des conseillers mutualistes, présents au siège, sont à votre écoute et prennent le temps de répondre à vos questions et interrogations. « *Les adhérents et professionnels de santé utilisent aussi notre adresse mail (infos@mutuellemcrn.fr), précise Kamel Bessa, membre de l'équipe d'accueil. Et nous répondons rapidement aux demandes.* » Mais les relations adhérents-mutuelle passent aussi par d'autres canaux de communication. En novembre 2019, la mutuelle a ainsi lancé sa page Facebook animée par Floriane

Servier, assistante de direction. Le site internet de la mutuelle (www.mutuellemcrn.fr), entièrement repensé en 2019 est une belle « carte de visite » de la MCRN. Il est également très utile pour les adhérents. Ils peuvent y consulter leurs remboursements (après avoir créé un

compte !) mais aussi s'informer sur les services et initiatives de la mutuelle, profiter de conseils en prévention santé. Les rubriques « Actus » et « Prendre soin de vous » sont actualisées chaque semaine. Enfin, l'application de la MCRN, à télécharger sur Play Store ou App Store, est de même un outil d'information et de proximité. « *Nous invitons les adhérents à utiliser ces canaux d'information et de proximité, souligne Isabelle Ryo, directrice générale de la MCRN. Ils ont été avant tout conçus pour eux !* »



COVID-19 Edition spéciale

OPÉRATIONNELLE ET PROCHE DE SES ADHÉRENTS, LA MUTUELLE MCRN FAIT FACE À L'ÉPIDÉMIE

Et maintenant ?

Au moment où nous écrivons ces lignes, en juin 2020, l'épidémie de Covid-19 est responsable en France de plus de 27 800 décès et de plus de 98 000 hospitalisations*. Et du 17 mars au 11 mai dernier, nous avons vécu une longue, et inédite, période de confinement. Une épreuve douloureuse pour les plus âgés et les plus faibles d'entre nous. Pour d'autres, cette parenthèse a suscité aussi des réflexions, des actions solidaires et positives. Loin d'être terminée, cette épidémie va laisser des traces indélébiles dans notre mémoire collective.

La pénurie d'équipements de protection (masques, surblouses et gants) pour le personnel soignant, le manque de lits et de matériel en soins intensifs ont révélé ce que nous dénonçons depuis des années: une vision comptable de la santé et un appauvrissement constant des moyens de l'hôpital public. La marchandisation de la santé est toxique, voire mortelle. Nous en avons eu la preuve !

Après ce « choc » violent, il apparaît nécessaire de bâtir de nouvelles solidarités, de repenser ensemble la santé, la protection sociale, la démocratie et les libertés individuelles. Il nous faut aussi veiller à ce que les droits sociaux ne soient pas détricotés sous prétexte de reprise économique.

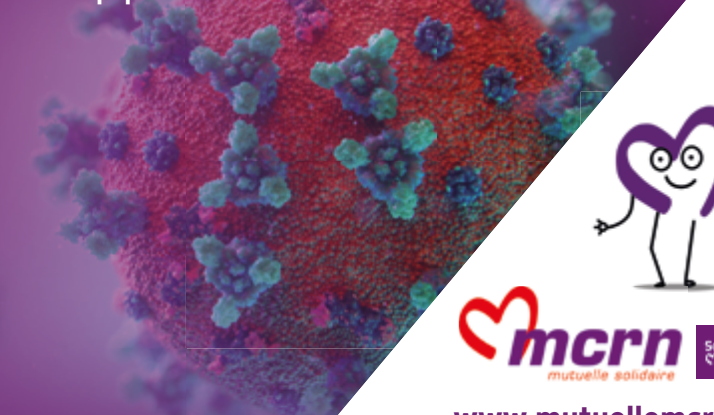
À la MCRN nous voulons croire que cette prise de conscience n'est pas éphémère. Nous pensons qu'il est essentiel d'avancer vers un système réellement solidaire et universel sans stigmatisation des personnes et cela en matière de maladie, de famille, de retraite et de dépendance.

* Source Santé publique France, point épidémiologique du 21 mai 2020.

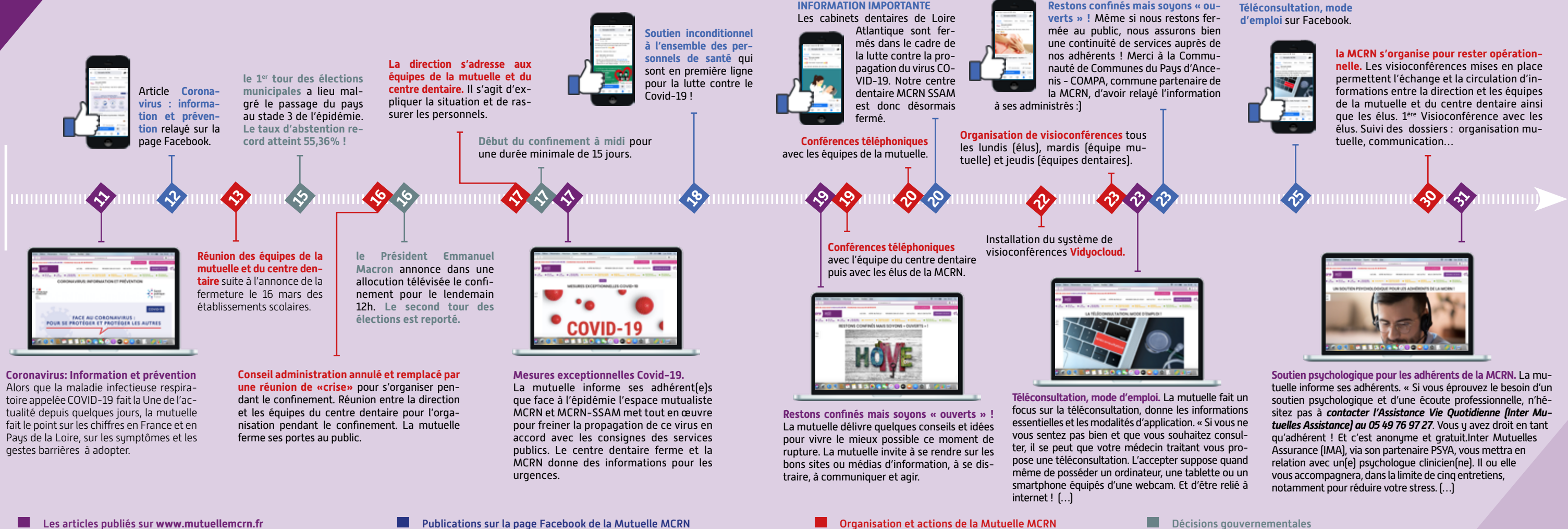
Entreprise de l'économie sociale et solidaire, la Mutuelle MCRN et son centre dentaire font face à l'épidémie. Très rapidement, et sans rupture, nous nous sommes réorganisés - avant même le début du confinement - afin de protéger les personnels, de rester opérationnel, de rembourser les soins dans les meilleurs délais et de garder un bon niveau de gouvernance. Nous avons expérimenté de nouvelles façons de travailler et avons tenu à rester le plus proche possible des adhérents. En usant de tous les moyens de communication à disposition : téléphone, mail, site internet, page Facebook et application nous ont permis de rester en contact avec vous, de vous informer et de vous être utile.

Ce cahier « Spécial Covid-19 » tente de restituer la réactivité, l'adaptation et l'implication de la mutuelle à « prendre soin de vous », comme nous aimons à le rappeler. Ce document est à prendre aussi comme un témoignage qui doit nous rappeler le courage des uns, les manquements des autres. Et l'impérieuse nécessité de réfléchir à une société où l'humain retrouve toute sa place.

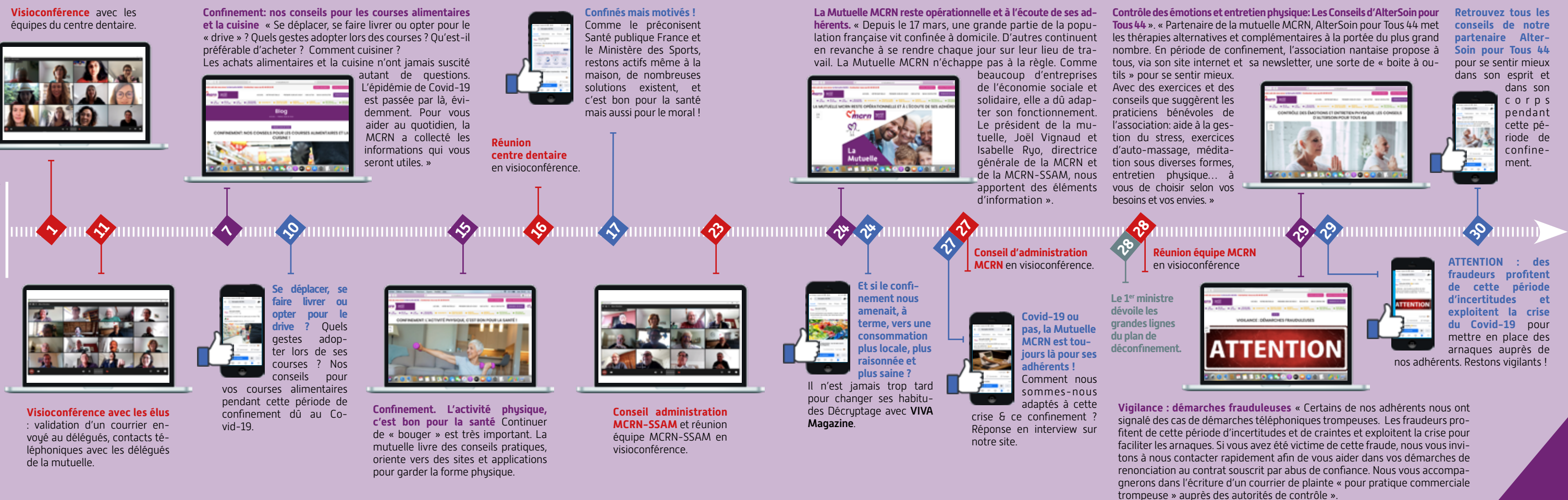
Les équipes de la MCRN et MCRN-SSAM



mars



avril



UN CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE AU SERVICE DE TOUS



Accessible à tout le monde, le centre de santé dentaire géré par la Mutuelle MCRN-SSAM est installé au cœur de Nantes, au siège de la mutuelle. Mais au fait, c'est quoi un centre dentaire mutualiste ? Quelles sont les spécificités de son fonctionnement, de son approche des soins et de ses missions ?



PHILIPPE RENO, Président de la MCRN-SSAM

Je dois être adhérent de la MCRN pour être pris en charge

FAUX !

C'est encore une idée reçue ! Le centre de santé dentaire est ouvert à tous les assurés sociaux, sans distinction aucune. « *C'est le cas si vous avez de faibles revenus, et que par exemple vous bénéficiez de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), explique Philippe Renou, le président de la MCRN-SSAM. L'accès aux soins du plus grand nombre fait d'ailleurs partie des missions des centres de santé.* » C'est d'ailleurs pour cette raison que le centre pratique le 1/3 payant intégral quand cela est possible.

Le centre de santé organise des actions de prévention

VRAI !

Le centre mène par exemples des opérations de dépistage bucco-dentaire en direction de publics différents avec l'aide d'un camion équipé. Par ailleurs, des chirurgiens-dentistes se déplacent dans des Ehpad, tel celui de Saint-Joseph de Nantes, pour prodiguer des soins dentaires aux personnes âgées dépendantes. ■

En dehors de périodes exceptionnelles comme l'épidémie de Covid-19, le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 19h et le samedi jusqu'à midi.

Pour prendre rendez-vous, contactez le centre au 02 40 89 65 53.

VRAI OU FAUX ?

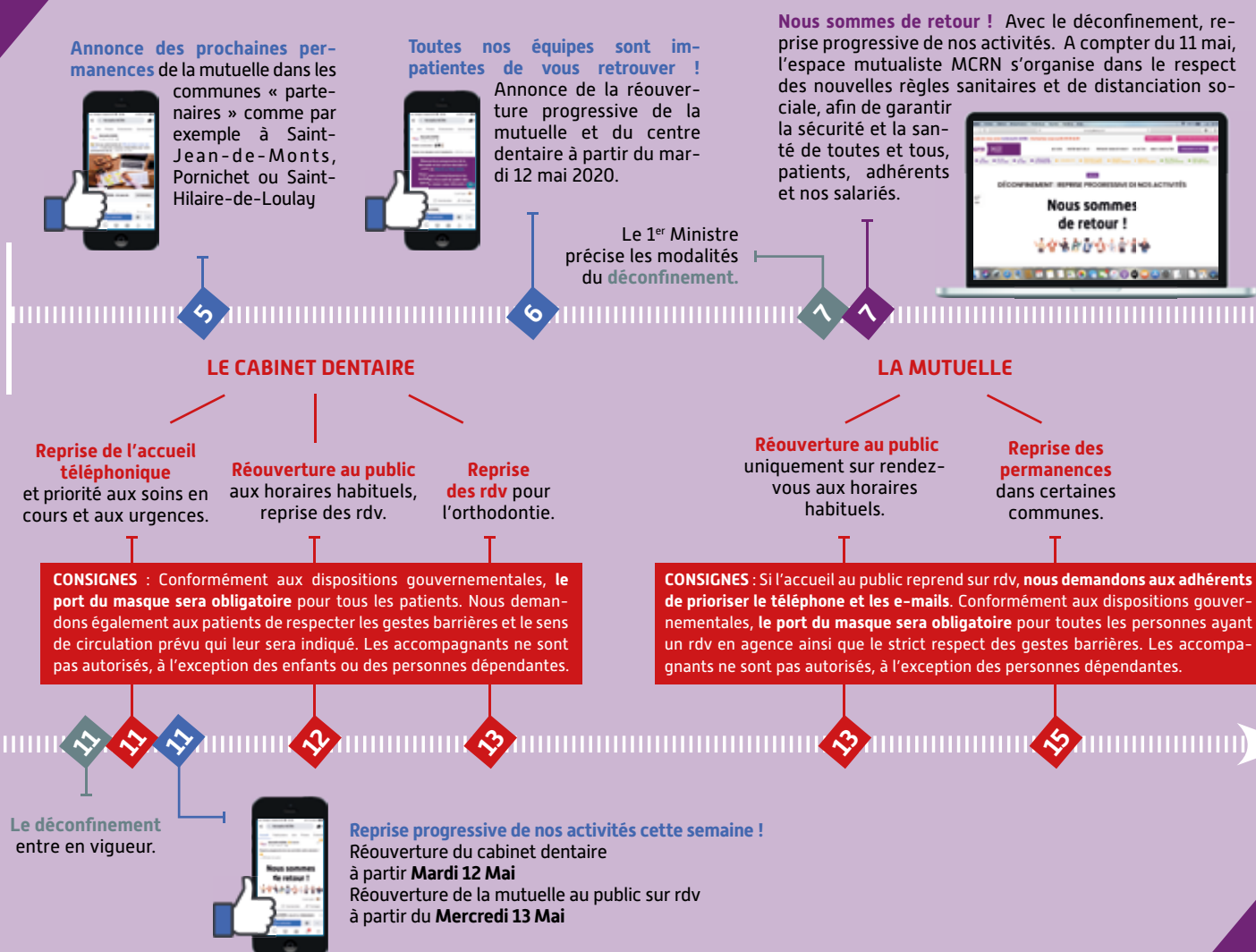
Un centre de santé mutualiste et une maison de santé, c'est pareil

FAUX !

Le centre est géré par un organisme à but non lucratif, en l'occurrence la Mutuelle MCRN-SSAM « *qui n'est pas en quête de profit mais d'équilibre financier, précise la directrice générale Isabelle Ryo.* » On y pratique les tarifs conventionnés, donc encadrés, et le 1/3 payant, au moins pour la partie sécu. Pour les soins à tarifs libres, comme les prothèses (*), les tarifs sont maîtrisés et en général moins élevés que dans les cabinets libéraux. Enfin, les professionnels de santé sont salariés. Dans les maisons de santé pluridisciplinaires, où peuvent exercer des chirurgiens-dentistes, les professionnels de santé sont en revanche indépendants et libéraux. Et si les chirurgiens-dentistes ne sont pas conventionnés, les tarifs sont libres !

(*) Dans le cadre de la réforme 100% Santé, certains soins prothétiques sont pris en charge à 100%, donc sans reste à charge. Voir page 5 du guide « Le Rac-0, c'est quoi ? »

mai



L'économie sociale et solidaire, une alternative pour des lendemains plus humains

Crise planétaire, l'épidémie de Covid-19 a généré, paradoxalement, des réponses ou initiatives locales mêlant pour la plupart proximité et souci de l'autre, réactivité et innovation. Si cet épisode épidémique a mis au jour les faiblesses de nos sociétés, où souvent les résultats financiers priment sur la santé des individus, il a aussi révélé des initiatives collectives riches d'enseignements. Une chose est certaine: cette épidémie a mis pour un temps l'individu et sa santé au sommet de la hiérarchie des valeurs.

Une hiérarchie pleinement assumée par la MCRN, à l'image de bon nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. La mutuelle est fière d'appartenir à cette grande « famille » où la proximité joue un rôle protecteur et minimise les risques de tous ordres. De taille humaine, sans exigence de forte rentabilité, la MCRN est proche de ses adhérents et de ses fournisseurs locaux, attentive au bien-être au travail de ses salariés. Sans actionnaires à rémunérer, forte d'administrateurs tous bénévoles, la MCRN peut se concentrer avec efficacité sur les services apportés aux mutualistes.

Dans le cadre de sa mission d'information, et de prévention, elle a à cœur d'organiser régulièrement des débats. Notez déjà qu'à l'automne prochain, dans le cadre du mois de l'Economie sociale et solidaire, la MCRN organisera un débat sur un thème encore à définir. Ce qui est certain, c'est qu'il viendra dans le prolongement du Forum & Débat de novembre dernier sur l'avenir de la Sécurité sociale.



PRÉVENTION

LA SÉCU DOIT TROUVER UN NOUVEAU SOUFFLE

Perçue comme une formidable avancée sociale lors de sa création en 1945, la Sécu ne remplit plus sa mission aujourd'hui. Et elle doit impérativement trouver un nouveau souffle. C'est le message général délivré le 19 novembre 2019 à la Manufacture des Tabacs de Nantes lors du Forum & Débat organisé par la MCRN. Cette initiative très suivie avait pour thème : « Et si la Sécu disparaissait ? »



La Sécurité Sociale n'a pas disparu. Elle s'est éloignée, progressivement, de ses principes fondateurs. À un point tel qu'il faut la repenser. Pour Philippe Abecassis, membre de l'association Les Économistes Atterrés, « on pourrait imaginer qu'elle redevienne un bien commun, géré collectivement, de façon démocratique et autonome ». Le couple sécu-mutuelles est aussi à revoir. « La raison d'être des mutuelles n'est pas de rembourser les soins », rappelle Pascale Vatel, secrétaire générale de la Fédération des Mutuelles de France (FMF). « Il s'agit plutôt de permettre l'accès aux soins de tous, de la façon la plus égalitaire possible ». Plus radical, et plus provocateur vis à vis des mutuelles et de la Mutualité, le sociologue Frédéric Pierru (qui a collaboré au film « La Sociale ») avance l'idée d'une Sécu qui rembourserait « seule, à 100%, de façon égalitaire et efficiente. »

Une Sécu dénaturée et en mauvaise santé

Dénaturée la Sécu ? On peut le dire ! Placée sous la tutelle de l'État, elle a perdu toute autonomie. Chaque année, la loi de financement de la sécurité sociale (Lfss) fixe arbitrairement par exemple un objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) à ne pas dépasser : il est fixé à 2,3% en 2020, une augmentation inférieure aux besoins réels du pays. C'en est fini également du principe d'universalité. La mise en place de l'ANI en 2016 a été le dernier coup de grâce : en obligeant les employeurs à proposer une couverture collective à leurs salariés, excluant de fait les chômeurs et les retraités,

ce dispositif a « segmenté » encore un peu plus la population. En jouant enfin sur les recettes et les dépenses de la Sécu, les gouvernements successifs ont transféré des charges de plus en plus importantes sur les mutuelles. Avec un effet sur les cotisations, fortement taxées, qui pèsent de plus en plus sur le budget des ménages.

Mais comment en est-on arrivé là ?

« Le talon d'Achille de la Sécu, c'est son optimisme, car elle reposait sur l'idée d'une croissance perpétuelle. En 1975, au sortir du 1er choc pétrolier, la Sécu connaît son premier déficit », explique Philippe Abecassis. Depuis cette date, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de diminuer les ressources de la Sécu, en baissant notamment les cotisations. Cela, tout en diminuant son périmètre et en la recentrant sur les gros risques (affections de longue

durée par exemple), en créant des restes à charge de plus en plus importants et en mettant en place des « outils » de régulation, en vogue dans le monde des entreprises, comme l'Ondam. Les mutuelles interviennent dans un « marché » de plus en plus concurrentiel, où les assureurs ont importé leur force de frappe et leurs méthodes de calcul du risque. Forçant ainsi les mutuelles à venir sur leur « terrain », en créant par exemple des classes d'âge, des « produits » prenant en charge les dépassements d'honoraires. « Le cas américain aurait dû nous éclairer », souligne Frédéric Pierru. « Dans le domaine de la santé, la concurrence cela ne marche pas ! ». « C'est un fait que le mouve-

ment mutualiste est aujourd'hui fragilisé », admet Pascal Vatel.

Dans un autre domaine, peu de gens savent que l'hospitalisation est devenue le principal poste de remboursement des mutuelles. Instauration de franchises, du forfait hospitalier, des dépassements d'honoraires, des forfaits chambre particulière... L'arsenal des mesures renforçant la participation des mutuelles est impressionnant. « Les hôpitaux font les poches des mutuelles, en facturant notamment, et de façon abusive, les chambres seules. Ce qui n'empêche pas l'hôpital public d'être en grande difficulté. Budgets insuffisants, burn-out du personnel, fermeture de lits, de maternités de

proximité, souffrance des patients attendant des heures aux urgences notamment, l'hôpital public est malade », reconnaît Olivier Terrien, secrétaire CGT au CHU de Nantes.

Importance des centres de santé mutualistes

De leurs côtés, certaines mutuelles, comme la MCRN, font de leur mieux pour rester solidaires et pour atténuer les inégalités. Les centres de santé mutualistes en sont un bon exemple : ils pratiquent le 1/3 payant et acceptent tous les assurés sociaux, sans discrimination. A l'image du fonctionnement du centre de santé dentaire de la MCRN-Ssam. Au passage, Jean-Luc Landas, prati-

cien à la retraite et membre de la Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, rappelle qu'il ne faut pas confondre centre de santé et maison de santé. « Dans ce dernier cas, les praticiens sont libéraux et peuvent exercer en secteur 1 ou 2 ».

En région Pays de la Loire, la Mutualité Française propose une offre de soins intéressante. « Ainsi que des dispositifs d'accompagnement travaillant par exemple sur l'autonomie ou la déficience sensorielle », a expliqué Emmanuelle Caillé, la directrice pour les Pays de la Loire. Au CCAS de la ville de Nantes, les assistantes sociales font aussi un gros travail sur l'accès au droit. « Avec la mise en place de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), fusionnant CMU-C et ACS, les usagers concernés sont un peu paniqués », a témoigné Hélène Artigue Cazcara, assistante sociale. « Nous les renseignons et les accompagnons au mieux : nous les aidons à remplir les formulaires, à monter des dossiers pour qu'ils aient le moins de reste à charge possible. » ■

Dépassements d'honoraires, mode d'emploi

Le sujet des dépassements d'honoraires a été largement abordé lors du débat. Ils illustrent le dysfonctionnement du système.

C'est quoi ? Ce sont des sommes que des médecins peuvent vous facturer au-delà du tarif Sécu. Et qui ne sont pas remboursées par la Sécu ! Seuls les médecins de secteur 2 ont le droit d'appliquer des dépassements. Les médecins de secteur 1 ne peuvent en facturer que dans deux cas : ➔ si vous consultez en dehors du parcours de soins : par exemple, si vous consultez un cardiologue sans passer par la case médecin traitant, ➔ si vous avez des exigences particulières (visite à domicile, rendez-vous le soir...).

Comment savoir si un médecin les pratique ? Facile ! Il suffit de consulter l'annuaire sur le site Ameli.fr, de saisir le nom du médecin, de la ville : il est indiqué "conventionné secteur 1 ou 2". Si vous cliquez, vous obtenez tous les tarifs : prix moyen d'une consultation, remboursement Sécu... Utilisez l'annuaire si vous cherchez un nouveau médecin au tarif Sécu. Vous in-

diquez la spécialité, la ville, vous cochez "honoraires sans dépassement", et vous obtenez une liste.

Existe-t-il des plafonds ?

Non. Les médecins ont une liberté totale : les dépassements n'ont jamais été encadrés. Seul un article du Code de la santé publique précise qu'un médecin doit facturer ses honoraires avec "tact et mesure", ce qui est très subjectif. Le Conseil de l'Ordre, lui, indique que le médecin est censé prendre en compte les capacités financières du patient... En revanche, les médecins ont l'obligation d'informer clairement leurs patients sur leurs honoraires. Ils sont tenus d'afficher dans la salle d'attente les tarifs, et si le montant total de l'acte dépasse 70 euros, ils doivent remettre au patient un papier qui précise le tarif et la part de dépassement.

Ces dépassements sont-ils remboursés ?

Jamais par la Sécu. Ils peuvent l'être par les mutuelles mais de façon plafonnée dans le cadre des contrats dits « responsables ». La seule solution pour être mieux remboursé est de consulter un médecin qui a adhéré à

l'option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM). Par exemple, pour la pose d'une prothèse de hanche coûtant 1.300 euros, si vous consultez un médecin non-OPTAM, la Sécu rembourse 542 euros et la complémentaire 542 euros. Le patient doit alors payer 216 euros. Si le chirurgien a adhéré à l'OPTAM, le remboursement Sécu sera de 642 euros, et de 658 euros pour la mutuelle. Le patient n'aura donc aucun reste à charge.

Comment faire baisser la facture ?

On dit souvent qu'il faut négocier les honoraires avec le médecin, même si cela n'est pas simple. En revanche, n'hésitez pas à envoyer le devis à votre mutuelle pour savoir précisément le montant des remboursements. Avec cette estimation à l'appui, il est plus facile d'expliquer au médecin que vous ne pouvez pas payer de tels dépassements.

PASCALE VATEL,
secrétaire générale
de la FMF

ACCUEIL ET PARTENARIATS

DES PARTENARIATS
EXIGEANTS AU SERVICE
DES ADHÉRENTS

« Qui se ressemble s'assemble ». La Mutuelle MCRN a adopté ce principe pour se rapprocher d'associations ou d'entreprises de l'économie sociale et solidaire dont l'action a du sens. Choisis avec soin, les partenaires de la mutuelle font preuve de solidarité et d'innovation sociale.

Le « rapprochement » le plus récent concerne **Hacoopa**, une Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui ambitionne de construire autour de Nantes des résidences pour seniors un peu particulières. Le premier projet verra d'ailleurs le jour en 2021 à Orvault. « *Cela ressemblera à une grande maison comprenant une quinzaine de logements, précise Boris Couilleau, créateur de Titi-Floris (une entreprise de transport coopératif) et à l'origine du projet. La participation active des locataires et des riverains à la vie de la maison est au cœur du projet. La présence de pièces de vie communes et d'une animatrice de maison faciliteront la vie participative du lieu.* » « *Nous avons été convaincus par l'intérêt de ce projet qui rejoint nos valeurs, explique Isabelle Ryo, la directrice générale. C'est pour cette raison que la mutuelle a choisi de devenir sociétaire de la Scic Hacoopa et de souscrire à des actions.* »

Afin d'offrir davantage de services à ses adhérents, la MCRN a noué bien d'autres partenariats. Le plus ancien concerne l'**Association départementale de défense des victimes de l'amiante** (Addeva 44) : elle accompagne les victimes de l'amiante, et leurs familles, notamment dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits et obtenir une juste indemnisation. La mutuelle s'est aussi rapprochée, il y a quelques années de l'association **AlterSoin pour Tous 44** qui rend accessible les médecines douces et alternatives aux personnes à faibles revenus. « C'était une demande de nos adhérents, indique Isabelle Ryo. Ces médecines soignent ou soulagent mais elles ne sont pas reconnues par la sécurité sociale et donc ne donnent pas lieu à des remboursements. » « Notre projet est de mettre les thérapies alternatives et complémentaires à la portée des personnes à revenus modestes dont le quotient CAF doit être inférieur ou

égal à 700 €, complète Malika Darmoungar, à l'origine de la création de l'association. »

Autre partenariat encore avec la **Coopérative Funéraire de Nantes** qui organise des obsèques pour le compte de ses sociétaires et de toutes les familles en deuil. Cette société coopérative d'intérêt collectif (Scic) est portée par des valeurs proches de la mutuelle. « *Nous cherchons à offrir le meilleur accompagnement, au prix le plus équitable, de manière transparente et honnête, dans le respect des personnes et de leur dignité, explique Sabine Le Gonidec, l'une des deux co-fondatrices de la coopérative.* » ■

ADDEVA 44
www.addeva44.fr

AlterSoin pour tous 44
www.altersoin.jimdo.com

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE NANTES
www.cooperative-funeraire.coop

HACOOPA
www.hacoopa.coop

Assurance Auto, habitation avec la MFA



La **Mutuelle Fraternelle d'Assurances (MFA)** est le partenaire privilégié de la mutuelle MCRN, et de ses adhérents, pour tout ce qui concerne les contrats auto, habitation, loisirs (camping-car, mobile-home, bateau de plaisance, etc...). Les adhérents de la MCRN bénéficient d'ailleurs d'une remise de 10 % sur les contrats*. De son côté, la MFA met en avant les contrats de la MCRN dans son agence à Nantes, 17 rue Jeanne d'Arc. Bref, un partenariat gagnant gagnant !

* voir conditions en agence.

DEVENIR
DÉLÉGUÉ
DE LA MCRN.
PENSEZ-Y !

Le délégué mode d'emploi

Elu pour 3 ans, le délégué est le **lien essentiel entre les adhérents et le conseil d'administration**. À ce titre, il fait remonter aux élus les avis des adhérents sur les problématiques d'accès à la santé et aux soins. À l'occasion des réunions de délégués (1 ou 2 par an), **il donne son avis et apporte sa contribution** à la discussion. Il est associé aux décisions importantes de la mutuelle. Le délégué **participe aux travaux** de l'assemblée générale. Il se prononce sur les modifications statutaires ainsi que sur les orientations proposées par le conseil d'administration : examen du bilan et des comptes de l'année écoulée, propositions de nouvelles prestations et de cotisations.

C'est pas compliqué !

Pas d'inquiétude, dans la mutuelle, il n'y a pas de délégués professionnels ! Ce sont tous des adhérents qui, un jour, ont souhaité participer aux décisions et orientations. Les délégués sont « accompagnés » et reçoivent régulièrement des informations mutualistes pour leur permettre de mieux comprendre l'actualité de la protection sociale. La mutuelle MCRN organise des temps de formation et d'information afin d'aider le délégué dans sa mission. Il reçoit le livret du délégué composé de fiches très pratiques.

ils en parlent !

Pour Marie-Annick « *c'est une façon de s'impliquer dans la vie de la mutuelle, d'en être un acteur.* » « *En devenant délégué, j'ai appris beaucoup de choses sur son fonctionnement, sur son environnement - je pense à la concurrence - et sur les contraintes réglementaires qui pèsent sur elle.* » explique Benjamin. Jean-Luc rappelle que « *les réunions de délégués sont importantes : on rentre vraiment dans le fonctionnement de la MCRN, dans le détail des cotisations et des prestations.* » « *On participe aux discussions et aux décisions prises par la mutuelle. C'est vraiment concret et c'est ce que j'aime* » souligne Pascale. ■

Vous êtes adhérent(e) de la mutuelle. Vous en êtes pleinement satisfait(e) et, forcément, vous ne manquez pas de le faire savoir autour de vous. Cela vous dirait de vous investir, à titre bénévole, dans le fonctionnement et le développement de la mutuelle ? Rien de plus simple, il suffit d'en devenir délégué(e) !

LES PROCHAINES ÉLECTIONS DE DÉLÉGUÉS AURONT LIEU À L'AUTOMNE 2021. PENSEZ-Y !

LEXIQUE
UTILITÉ

Les professionnels de santé utilisent parfois des termes que nous ne comprenons pas toujours. C'est pour vous aider à y voir plus clair que nous vous proposons ce petit lexique.

AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE (ALD)

Une trentaine de maladies (le diabète, l'hypertension artérielle, l'infection à VIH, les cancers, etc...) nécessitent un traitement prolongé. Pour certaines d'entre elles, les dépenses liées aux soins et traitements sont prises en charge à 100%.

AVANT DROIT : Personne qui bénéficie de l'assurance maladie complémentaire d'un assuré en raison de ses liens avec celui-ci (conjoint, concubin, enfant).

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) : Depuis le 1^{er} novembre 2019, la CSS intègre la CMU-C et l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Ce dispositif s'adresse aux personnes à faibles ressources et leur permet de se soigner.

CONTRAT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE : Ce contrat encourage le respect du parcours de soins coordonnés, ne fixe pas les cotisations en fonction de l'état de santé des individus couverts et ne recueille aucune information médicale. La MCRN ne propose que des contrats responsables et solidaires.

FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER : Il s'agit d'une participation forfaitaire du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation. Son montant est de 20 € par jour pour un séjour hospitalier en médecine, chirurgie ou obstétrique. Il est de 15 € par jour pour un séjour en psychiatrie. Il est pris en charge de façon illimitée par votre contrat MCRN.

CENTRES DE SANTÉ DENTAIRE : Créés par des organismes mutualistes, tous les centres de santé dentaires mutualistes sont conventionnés : ils ne pratiquent donc pas de dépassement sur les soins inscrits à la nomenclature et s'engagent sur un reste à charge maîtrisé sur les autres actes. C'est le cas bien sûr dans le centre de santé dentaire géré par la MCRN-SSAM.

CHAMBRE PARTICULIÈRE : Prestation proposée par les établissements de santé permettant à un patient hospitalisé d'être hébergé dans une chambre individuelle. Son coût varie selon les établissements. Les contrats MCRN 2 et 3 comprennent un forfait hospitalier de 45€/jour pour un établissement conventionné.

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE 1 € : Elle est laissée à la charge du patient pour tous les actes et consultations réalisés par un médecin, ainsi que pour tous les actes de biologie et de radiologie.

TICKET MODÉRATEUR : C'est la partie de vos dépenses de santé qui reste à votre charge une fois que l'Assurance Maladie a remboursé sa part. Il s'applique sur tous les frais de santé remboursables : consultations chez le médecin, analyses de biologie médicale, examens de radiologie, achats de médicaments prescrits, etc... La mutuelle prend tout ou partie du ticket modérateur.

TIERS PAYANT : Système qui évite à l'assuré de faire l'avance des frais. Il peut être total (rien à déboursier) ou partiel. Dans ce dernier cas, l'assuré ne règle que le ticket modérateur.

Complémentaire santé
individuelle et collective

Tél. : 02 40 89 22 91
Fax : 02 40 35 63 38
Mail : infos@mutuellemcrn.fr
Site : www.mutuellemcrn.fr

Votre espace mutualiste

4 place des Jacobins
44000 Nantes

Suivez vos données santé au
quotidien avec l'application
mobile à télécharger sur
« Play Store » et « App Store »



Bureaux ouverts
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30
(le mardi matin exclusivement
sur rendez-vous)

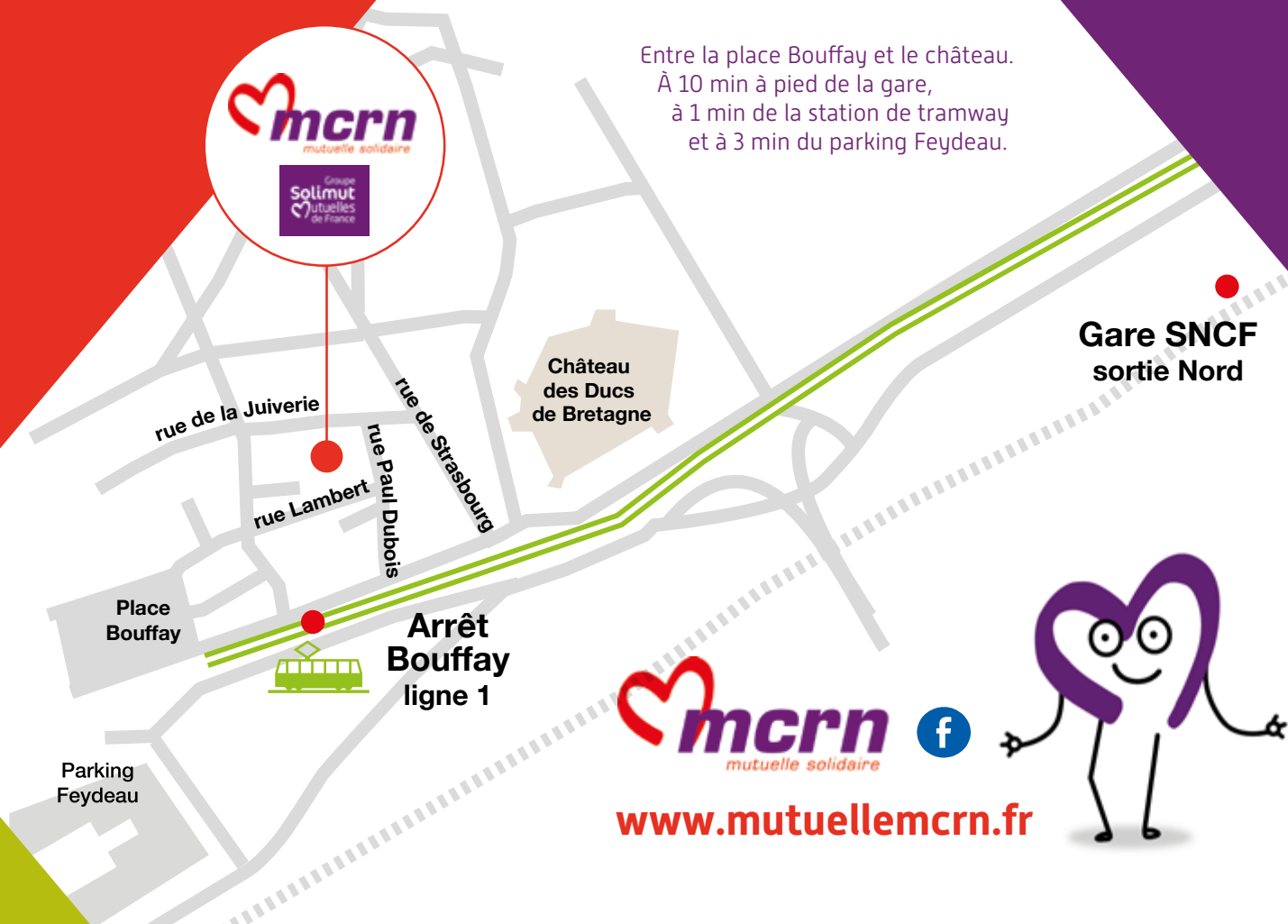
**Centre de santé
dentaire mutualiste**
et son espace d'orthodontie

Ouvert à tous
Tél. : 02 40 89 65 53
(Sur rendez-vous,
du lundi matin
au samedi midi)

Mutuelle régie par le Livre II
du Code de la mutualité
Siret 314 765 546 00044



Entre la place Bouffay et le château.
À 10 min à pied de la gare,
à 1 min de la station de tramway
et à 3 min du parking Feydeau.



Gare SNCF
sortie Nord

mcrn
mutuelle solidaire



www.mutuellemcrn.fr

